

BUDGET ANNEXE
« ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « assainissement »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « assainissement »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	6
2.4 La dette du budget annexe « assainissement »	8
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	9
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	10
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	10
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	12
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	15
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	15
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	18

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Les principaux défis en matière d'assainissement consistent à assurer la santé publique en ce qui concerne le transport et le traitement des effluents, tout en protégeant les milieux naturels. Cela implique de limiter les rejets polluants dans les rivières, l'Étang de Berre et la mer, tout en tenant compte des contraintes liées au changement climatique.

Plus précisément, il s'agit de :

- Préserver l'intégrité écologique des milieux naturels ;
- Contribuer à la conservation des ressources par le développement de nouvelles techniques (comme la REUT) ;
- Protéger et optimiser le patrimoine existant.

La stratégie poursuivie se décline suivant 5 axes :

- Disposer à fin 2024 d'un schéma directeur de l'assainissement et établir une programmation d'actions adaptée aux objectifs ;
- Définir un niveau de service métropolitain aux usagers ;
- Rationnaliser le nombre de services de l'assainissement à l'échelle métropolitaine et optimisation des Délégations de services publics et régies ;
- Définir la politique tarifaire de l'assainissement adaptée au niveau de service ;
- Intégrer systématiquement des objectifs de développement durable pour les projets à venir.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Exploitation	Recettes totales	64 146,19	65 946,89	103%
	Dont recettes réelles	53 245,73	55 055,57	103%
	Dépenses totales	109 329,57	51 128,34	47%
	Dont dépenses réelles	29 419,54	22 432,44	76%
Investissement	Recettes totales	127 536,38	65 021,09	51%
	Dont recettes réelles	26 865,07	28 260,40	105%
	Dépenses totales	106 923,52	70 278,96	66%
	Dont dépenses réelles	75 261,77	51 322,85	68%

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **47%** et correspond à un total de **51 128 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **103%**, correspondant à un total de titre émis égal à **65 947 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **22 432 K€** et les recettes réelles **55 056 K€**.

- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **66%** et correspond à un total de mandats émis de **70 279 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **51%** et correspond à un total de titres émis de **65 021 K€**.
 - Les dépenses réelles représentent **51 323 K€** et les recettes réelles **28 260 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Exploitation	65 796,24	-20 612,86	14 818,55	60 001,93
Investissement	-20 612,86		-5 257,87	-25 870,73
Total	45 183,38	-20 612,86	9 560,68	34 131,20

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est positif. L'excédent d'exploitation 2024 de **60 002 K€** permet de couvrir le déficit d'investissement de **25 871 K€**. Ce résultat est principalement obtenu par des recettes réelles plus importantes que les dépenses réelles, qui viennent essentiellement de la redevance d'assainissement collectif.

Dès lors, le budget annexe « assainissement » se clôture, en 2024, avec un résultat excédentaire de **34 131 K€**.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	44 190,94	52 271,58	53 304,36	9 113,42	21%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	13 459,77	19 064,77	14 889,41	1 429,65	11%
Epargne de gestion courante (EBG)	30 731,18	33 206,80	38 414,95	7 683,77	25%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	70%	64%	72%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	3 631,11	974,15	1 751,21	-1 879,90	-52%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	1 972,84	3 299,50	2 564,62	591,78	30%
Résultat exceptionnel large	1 658,27	-2 325,35	-813,41	-2 471,68	-149%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	32 389,45	30 881,45	37 601,54	5 212,09	16%
Taux d'épargne de gestion	68%	58%	68%		
<i>Recettes réelles</i>	47 822,06	53 245,73	55 055,57	7 233,51	15%
<i>Dépenses réelles</i>	20 468,32	29 419,54	22 432,44	1 964,12	10%
Epargne brute (EBE)	27 353,74	23 826,19	32 623,13	5 269,39	19%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	57%	45%	59%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	11 763,28	12 395,10	11 741,10	-22,17	0%
Epargne nette (ENE)	15 590,46	11 431,09	20 882,03	5 291,56	34%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	33%	21%	38%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	139 036,37	125 830,90	127 869,44	-11 166,93	-8%
Capacité dynamique de désendettement	5,1	5,3	3,9		

L'épargne de gestion courante progresse significativement passant de **30 731 K€ en 2023** à **38 415 K€ en 2024**, soit une hausse de **7 684 K€**, représentant une croissance de **25 %**. Cette évolution favorable s'explique par une hausse significative des recettes de gestion courante, principalement portée par la redevance assainissement, ainsi que par une augmentation plus modérée des dépenses de gestion courante, notamment en lien avec la progression des charges de personnel et frais assimilés.

Le résultat exceptionnel large passe de **1 658 K€ en 2023** à **-813 K€ en 2024**, soit une baisse de **2 472 K€ (-149 %)** attribuée à une diminution des produits exceptionnels (un jugement en faveur de la Métropole en 2023 dans le cadre d'un contentieux et les régularisations de rattachements 2022 avaient généré en 2023 un niveau exceptionnel de recettes). Le taux d'épargne de gestion reste

néanmoins globalement stable à **68%** entre 2023 et 2024. Cela s'explique par une augmentation proportionnelle des recettes et de l'épargne de gestion, maintenant ainsi un équilibre financier constant.

L'encours de la dette au 31 décembre diminue, passant de **139 036 K€ en 2023** à **127 869 K€ en 2024**, soit une réduction de **11 167 K€** témoignant d'un effort de désendettement et d'une amélioration de la situation financière. Par ailleurs, la capacité dynamique de désendettement s'améliore, passant de **5,1 années en 2023** à **3,9 années en 2024**.

Ce tableau met en évidence une situation financière globalement favorable en 2024 par rapport à 2023. L'augmentation des recettes, combinée à une meilleure maîtrise des dépenses, se traduit par une amélioration significative de l'épargne ainsi que la réduction du temps nécessaire au désendettement. Cette dynamique positive affirme la soutenabilité financière du budget annexe « assainissement ».

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2024* (b')	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(b)+(c)
Volume	139 036 K€	11 741 K€	530 K€	0 K€	127 869 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, l'encours de dette du budget annexe « assainissement » a été diminué de **-8%**. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024 traduisant une gestion financière maîtrisée.

Une provision spécifique de **530 K€** a été constituée pour couvrir des engagements liés aux emprunts obligataires. Il s'agit d'emprunt dont le remboursement se fait uniquement à l'échéance et en intégralité. La provision permet de mettre en réserve des crédits en anticipation du remboursement.

Un montant de **11 741 K€** a été remboursé sur le capital de la dette en 2024.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture* (en année)
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€	70 365 K€	21 361 K€	91 726 K€	37%	7,3
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€	54 590 K€	17 575 K€	72 164 K€	25%	12,5
	SOUS-TOTAL	540 255 K€	124 955 K€	38 936 K€	163 890 K€	30%	9,7
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	0	7 K€	7 K€	46%	1,2
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€	0	11 K€	11 K€	46%	1,2
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€	0	298 K€	298 K€	45%	1,2
	SOUS-TOTAL	700 K€	0	316 K€	316 K€	45%	1,2
	TOTAL GENERAL	540 955 K€	124 955 K€	39 252 K€	164 206 K€	30%	9,6

* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisés de l'exercice.

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de **540 955 K€** avec un taux d'avancement de **30%** au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- ✓ **21 361 K€** réalisés pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec autorisation de programme « assainissement - gestion mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion incluent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement ;
- ✓ **17 575 K€** réalisés pour les nouveaux projets avec autorisation de programme « assainissement - projet mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la métropole comme la création de station d'épuration ou l'extension/réhabilitation de stations existantes ou l'extension de réseaux d'eaux usés.
- ✓ **7 K€** mandatés sur le programme logistique avec l'achat de mobilier.
- ✓ **11 K€** mandatés sur le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique.
- ✓ **298 K€** sur le programme parc automobile pour l'acquisition de véhicules électriques.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est de 0 €.

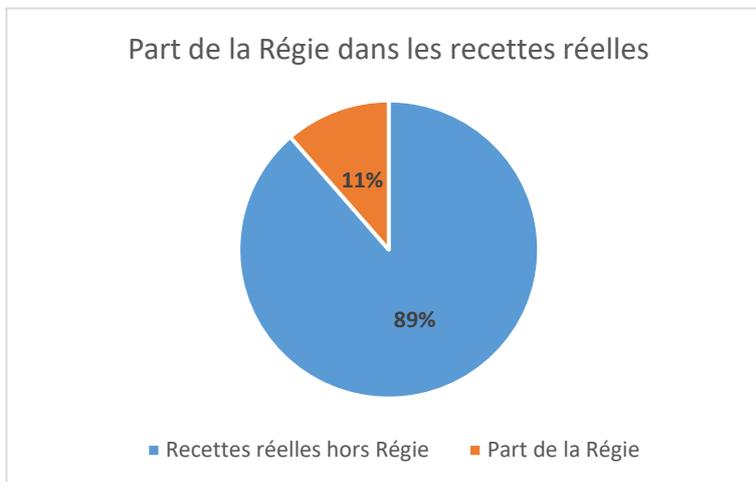
4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
Recettes réelles	47 822,06	53 245,73	55 055,57	103%	15%
Recettes de gestion courante	44 190,94	52 271,58	53 304,36	102%	21%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 698,04	46 283,60	46 751,27	101%	24%
74 - Dotations et participations	5 916,32	5 524,86	6 043,94	109%	2%
75 - Autres produits de gestion courante	389,63	401,80	351,88	88%	-10%
013-Atténuation des charges	186,96	61,32	157,27	256%	-16%
Autres recettes d'exploitation	3 631,11	974,15	1 751,21	180%	-52%
76-Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels	3 016,41	816,00	1 593,06	195%	-47%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	614,71	158,15	158,15	100%	-74%
Recettes d'ordre	11 228,48	10 900,46	10 891,32	100%	-3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 228,48	10 900,46	10 891,32	100%	-3%
043 - Opération ordre intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	59 050,54	64 146,19	65 946,89	103%	12%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		45 183,38			
Total des recettes d'exploitation cumulées	59 050,54	109 329,57	65 946,89	60%	12%

Les recettes réelles connaissent une augmentation globale en 2024 de **15%**, avec un niveau d'exécution supérieur aux prévisions votées. Le montant des recettes réelles titrées s'élève à **55 056 K€**.

Les recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts) comme suit¹ :



- ✓ Les recettes de gestion courantes connaissent une hausse globale de **21%** grâce aux produits d'exploitation et de gestion qui connaissent une hausse significative de **24%** pour atteindre **46 751 K€ en 2024**. Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes constatés de la redevance d'assainissement collectif en 2024.

¹ Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

La principale recette concerne la redevance d'assainissement pour 31 736 K€ et la surtaxe assainissement pour 4 943 K€. Le reste du chapitre est constitué de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC pour 7 580 K€), des redevances pour modernisation des réseaux de collecte (579 K€), et des recettes liées à l'assainissement non collectif (fosses septiques pour 578 K€).

Une légère hausse du chapitre dotation et participation (chapitre 74) par rapport à 2023 (+2%). Cette recette se compose principalement de l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau du Rhône, destinée à améliorer l'efficacité des stations d'épuration afin de garantir le respect des normes environnementales et sanitaires

Le chapitre 75 est arrêté à **352 K€**, enregistrant une baisse de **-10%** par rapport à 2023. Cette diminution résulte d'une baisse des recettes liées aux Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Par ailleurs, le chapitre 013 affiche une diminution de **-16%**, avec **157 K€** titrés. Ces montants concernent essentiellement les régularisations liées aux tickets restaurants, ainsi que les écritures de stock de la régie des eaux métropolitaines (vêtements de travail, fournitures, etc.), qui représentent **56K€ (36%)**.

- ✓ Les autres recettes d'exploitation diminuent de **-52%** en 2024 avec un total de **1 751 K€** contre **3 631 K€** en 2023. Cette baisse s'explique par une réduction des recettes exceptionnelles (**-47%**) pour un montant de **1 593 K€** constitué principalement des pénalités appliquées aux délégations de service public. La recette 2023 avait atteint un niveau exceptionnel à la suite d'un jugement en faveur de la Métropole dans le cadre d'un contentieux et les régularisations de rattachements 2022. Il est enfin constaté une réduction des reprises de provisions pour litiges (**-74%**), de **615 K€ à 158 K€** (en 2023 il avait été constaté une reprise importante de provisions pour litige).

Les recettes d'ordre restent stables titrées pour un montant de **10 891 K€** en 2024 et concernent l'amortissement des subventions.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
Dépenses réelles	20 468,32	29 419,54	22 432,44	76%	10%
Dépenses de gestion courante	13 459,77	19 064,77	14 889,41	78%	11%
011 - Charges à caractère général	5 598,86	8 452,23	5 511,53	65%	-2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 564,18	9 563,03	8 496,36	89%	29%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	406,73	324,51	215,53	66%	-47%
014 - Atténuations de produits	890,00	725,00	666,00	92%	-25%
Autres dépenses d'exploitation	7 008,55	10 354,77	7 543,03	73%	8%
66 - Charges financières	5 137,49	5 475,89	4 770,41	87%	-7%
67 - Charges exceptionnelles	1 871,06	2 263,98	1 529,10	68%	-18%
68 - provisions		1 243,52	1 243,52	100%	
022 - Dépenses imprévues		1 371,37		0%	
Dépenses d'ordre	25 021,51	79 910,03	28 695,90	36%	15%
023 - Virement à la section d'investissement	-	49 867,36	-	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 021,51	30 042,67	28 695,90	96%	15%
043 - Opérations ordre intérieur de la section					
Total dépenses d'exploitation	45 489,83	109 329,57	51 128,34	47%	12%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	45 489,83	109 329,57	51 128,34	47%	12%

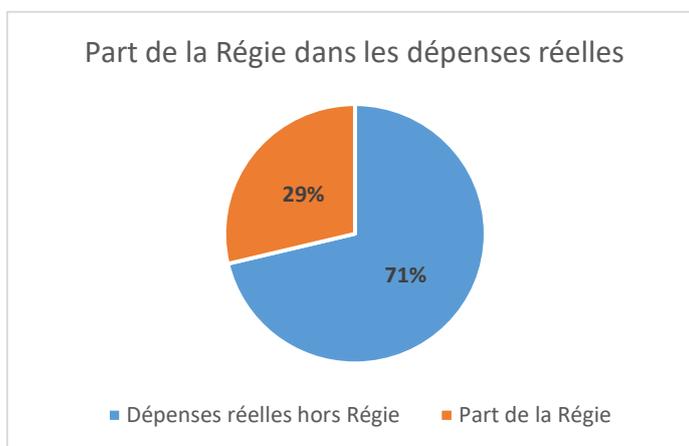
En 2024, les dépenses réelles mandatées s'élèvent à **22 433 K€**, en hausse de **10%** par rapport à 2023.

Les dépenses réelles se répartissent entre les dépenses afférentes à la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires, Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les Remparts) comme suit² :

- ✓ Les dépenses de gestion courante s'élèvent à **14 889 K€**, soit une hausse de **11%** par rapport à 2023, restants inférieurs aux prévisions (taux d'exécution de **78%**).

Les charges à caractère général (Chapitre 011) baissent légèrement de **2%**, atteignant **5 512 K€**. Sur ce chapitre, il est constaté :

- 1 376 K€ de reversement des redevances assainissement à la Société Publique Locale (SPL) « L'eau des collines » pour les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et Roquevaire ;
- 599 K€ en consommation de fluides (eau, électricité) pour la régie des eaux Métropolitaine ;
- 523 K€ d'études diverses notamment du contrôle de dispositif d'autosurveillance sur les STEP, divers prélèvements sur les rejets ;
- 484 K€ de primes d'assurance (dommage aux biens, responsabilité civile, auto, ...)
- 474 K€ de produits et



traitements (nitrate, polymère, ...).

A l'inverse, les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) connaissent une hausse marquée de **29%**, totalisant **8 496 K€** suite à l'application des différents dispositifs réglementaires de revalorisations (grilles indiciaires, traitement minimum, point d'indice), aux nouveaux dispositifs des ressources humaines (astreintes, IFSE, GIPA), à une hausse de +9,3% des effectifs affectés à l'assainissement entre 2023 et 2024, ainsi qu'une refacturation des frais de structure par le budget principal exécuté à hauteur de 1 227 K€.

² Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) baissent de **-47%** par rapport à 2023, s'établissant à **216 K€**. Il s'agit du reversement de la redevance de la prime d'épuration pour 155K€ de la commune de Jouques qui exerce la compétence assainissement sur son territoire via une convention de concession de service. Le reste du chapitre concerne les admissions en non-valeur pour 59 K€.

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à **666 K€** liées en totalité à la régie des eaux métropolitaines, incluant le versement à l'agence de l'eau de redevances pour modernisation des réseaux de collectes et les redevances pollution.

- ✓ Les autres dépenses d'exploitation atteignent **7 543 K€**, en légère augmentation de **8%** par rapport à 2023.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent au remboursement de la part intérêts des annuités de la dette. Ces charges diminuent de **-7%** du fait du désendettement en 2023 du budget annexe « assainissement », s'établissant à **4 770 K€**.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) baissent également de **18%**, totalisant **1 529 K€**. Il s'agit d'annulation de titre, de remboursement de trop perçu et des intérêts moratoires.

Les provisions (chapitre 68) sont intégralement exécutées pour un montant de **1 244 K€**, il s'agit principalement de la provision pour le compte épargne temps de agents affectés au service public d'assainissement.

Les dépenses imprévues (chapitre 022), bien qu'inscrites pour **1 371 K€**, n'ont pas été mandatées.

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des biens et atteignent **28 696 K€**, soit une hausse de **15%** par rapport à 2023.

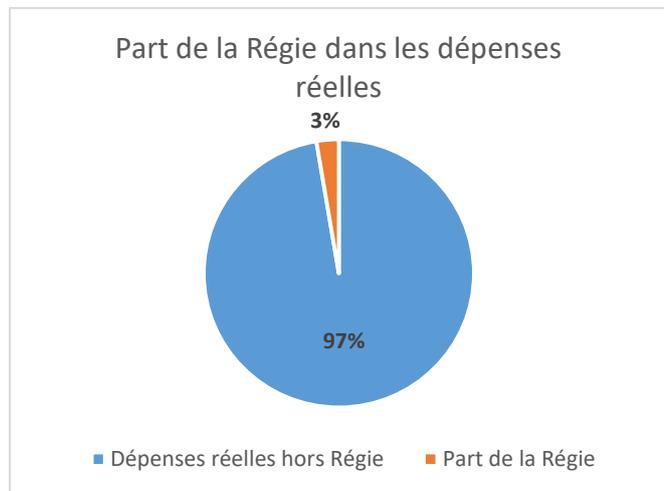
5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
Dépenses réelles	46 666,19	75 261,77	51 322,85	68%	10%
Dépenses d'équipement	33 802,58	60 186,78	39 251,91	65%	16%
Opérations d'équipement	33 802,58	60 186,78	39 251,91	65%	16%
Dépenses financières	12 863,62	15 074,99	12 070,94	80%	-6%
13 - Subventions d'investissement		384,47	329,84	86%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 763,28	12 395,10	11 741,10	95%	0%
27 - Autres immobilisations financières	1 100,34	3,00		0%	-100%
020 - Dépenses imprévues		2 292,42		0%	
Dépenses d'ordre	11 804,14	31 661,75	18 956,12	60%	61%
040 - Opérations de transfert entre sections	11 228,48	10 900,46	10 891,32	100%	-3%
041 - Opérations patrimoniales	575,66	20 761,29	8 064,79	39%	1301%
Total dépenses d'investissement	58 470,33	106 923,52	70 278,96	66%	20%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		20 612,86			
Total des dépenses d'investissement cumulées	58 470,33	127 536,38	70 278,96	55%	20%

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de **68%** pour un montant de **51 323 K€** en augmentation de **10%** par rapport au réalisé 2023.

Les dépenses réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit³ :



- ✓ Les dépenses d'équipement représentent la part principale des dépenses d'investissement, avec un total de **39 252 K€**, en hausse de **16 %** par rapport à 2023 dont **17 575 K€ pour la partie ouvrages** et **21 361 K€ pour la partie réseaux**.

Pour la partie concernant les travaux de réseaux d'assainissement, ils consistent à entretenir et réhabiliter les canalisations existantes pour restaurer leur étanchéité et leur efficacité. Cela

³ Proportion prenant en compte seulement les flux financiers des services opérationnels, exclusion des flux financiers relatifs aux recettes et charges transversales.

inclut la pose de conduits, la création de points d'accès pour l'entretien et la réhabilitation des réseaux existants, afin de garantir leur bon fonctionnement et prévenir les fuites.

Les crédits sont principalement dédiés aux opérations suivantes :

- Commune de Marseille : 7 093 K€ dont principalement des travaux d'urgence et l'installation d'un système de déviation des effluents liés à un effondrement boulevard de la Millière, Marseille 11^{ème} ; ainsi que la réhabilitation du réseau visitable avenue de la Corse et rue Guy-de-Combaud, Marseille 7^{ème} ;
- Commune de Marignane : 878 K€ pour la réhabilitation de réseaux eaux usées Av. des Combattants en Afrique du Nord, réhabilitation du collecteur des eaux usées avenue Lacanau ;
- Commune de Charleval : 749 K€ liés au transfert des effluents de la lagune de Charleval vers la STEP de Bramejean ;
- Commune de Salon de Provence : 637 K€ dont notamment la réhabilitation du réseau eau usées boulevard de la République, la restructuration du réseau et branchements d'eaux usées - Avenue Jean Moulin ;
- Commune de Velaux : 628 K€ - Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans le secteur Le clos du Félibrige-Résidence les Agapanthes et quartier Bastide Bertin ;
- Commune d'Istres : 522 K€ - dont la création d'un réseau d'eaux usées chemin des Paquerettes, travaux d'extension chemin de Trigance ;
- Commune de Lançon de Provence : 512 K€ - réhabilitation du réseau d'eaux usées – avenue du Général Leclerc et Départementale 113 ;
- Et divers travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseaux (4 446 K€) pour les communes de Bouc Bel Air, La Ciotat, Eyguieres, Lamanon, Berre L'Etang, Les Pennes Mirabeau, Port Saint Louis, Chateauneuf Les Martigues, Pelissanne, Gignac la Nerthe, Vernegues, Peyrolles en Provence, Senas, Fos Sur Mer, Le Puy Saint Réparate, Miramas, Sausset Les Pins, Mallemort, Allauch, La Fare Les Oliviers, Cabries, Rognac, Jouques, Saint Chamas, Meyreuil, Carry, Alleins, Auriol, Rousset, Rognes, Eguilles, Carnoux, Cereyste, Septemes Les Vallons et Le Rove.

Les dépenses d'opérations d'équipement de la régie s'élèvent à 1 071 K€ et concernent principalement l'extension du réseau des eaux usées dans le quartier des Arcades à Port de Bouc estimée à 430 K€ et l'extension du réseau des eaux usées dans le quartier du futur collège Pagnol à Martigues pour un montant de 270 K€. À Martigues, un renouvellement des équipements de la station d'épuration et la réhabilitation des postes de relevage sont également programmés, avec un coût de 270 K€. Ces investissements visent à améliorer l'infrastructure d'assainissement dans les deux communes.

Pour la partie « ouvrages », les crédits sont principalement mandatés sur les opérations suivantes :

- 8 600 K€ reversés à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour la création d'un bassin rétention sous la place Gèze (15^{ème} arrondissement de Marseille) dans le cadre du réaménagement de l'axe routier Cap Pinède/Capitaine Gèze ;

- 3 802 K€ relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Ovoïde : collecteur principal d'eaux usées des 6 communes de l'Etoile (La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Cadolive, Saint Savournin et Belcodène) véhiculées vers Marseille par l'intermédiaire d'un collecteur sur le site des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune ;
 - 1 492 K€ pour les travaux d'extension de la station d'épuration (STEP) de la commune de Senas ;
 - 558 K€ de frais d'études affectés à l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement ;
 - 486 K€ relatifs à l'extension du réseau sanitaire d'Allauch.
- ✓ Les dépenses financières s'élèvent à **12 071 K€**, en recul de **-6 %** par rapport à 2023 :
- Le chapitre 13 (subventions d'investissement) est mandaté pour un montant de **330 K€**, il s'agit principalement de remboursements de trop perçu de l'agence de l'eau ;
 - Le remboursement du capital de la dette au chapitre 16 est quasi stable à **11 741 K€**, avec un taux d'exécution de **95%** ;
 - Les dépenses imprévues (chapitre 020), bien que budgétées à 2 292 K€, n'ont pas été utilisées durant l'exercice.

Les dépenses d'ordre relatives aux opérations de transfert entre sections sont stables à **10 891 K€**. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Les opérations patrimoniales sont mandatées pour **8 065 K€**, contre **576 K€** en 2023, cette forte augmentation est liée aux différentes régularisations patrimoniales qui ont eu lieu cette année afin de fiabiliser l'inventaire financier.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
Recettes réelles	31 489,85	26 865,07	28 260,40	105%	-10%
Recettes d'équipement	16 895,30	6 252,21	7 226,89	116%	-57%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 319,97	6 252,21	4 781,39	76%	-10%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	10 045,00		0,43		-100%
21 - Immobilisations corporelles	3,08		2 445,07		79286%
23 - Immobilisations en cours	1 527,25				-100%
Recettes financières	14 594,55	20 612,86	21 033,51	102%	44%
10 - Dotations, fonds divers, réserves	12 960,91	20 612,86	20 612,86	100%	59%
27 - Autres immobilisations financières	1 633,64		420,65		-74%
Recettes d'ordre	25 597,18	100 671,31	36 760,69	37%	44%
021 - Virement de la section de fonctionnement		49 867,36		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 021,51	30 042,67	28 695,90	96%	15%
041 - Opérations patrimoniales	575,66	20 761,29	8 064,79	39%	1301%
Total recettes d'investissement	57 087,03	127 536,38	65 021,09	51%	14%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	57 087,03	127 536,38	65 021,09	51%	14%

En 2024, les recettes réelles atteignent **28 260 K€**, ce qui représente une baisse de **10%** par rapport à 2023. Toutefois, elles dépassent légèrement le budget voté pour l'année, avec un taux d'exécution de 105%.

Une légère diminution (-10%) des subventions d'investissement qui évoluent de **5 320 K€ en 2023** à **4 781 K€ en 2024**. Il s'agit d'acomptes ou de soldes de 37 différents dossiers de subvention avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dont en particulier 3 018 K€ pour le projet du bassin de rétention Capitaine Geze.

Au chapitre 16, **0,43 K€** sont réalisés pour des écritures de correction sur le capital restant dû (CRD) et de régularisation d'échéances passées en 2024 sur certains emprunts. Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau levé cette année.

Au chapitre 21, **2 445 K€** sont remboursés par le budget principal au budget annexe au titre de l'opération de création du bassin de rétention unitaire Capitaine Gèze qui relève pour partie de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » du budget principal.

En recettes financière, **20 613 K€** au chapitre 10 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement.

Au chapitre 27, une recette de 420 K€ est inscrite au titre des reversements liés au droit à déduction de la TVA sur les investissements réalisés. Dans le cadre de l'ancien contrat de délégation de service public (DSP), un mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA était prévu. Ainsi, le délégataire reverseait à la collectivité la TVA déductible afférente aux dépenses d'investissement. En recette

d'ordre, **28 696 K€** sont exécutés pour l'amortissement des biens et **8 065 K€** pour les régularisations patrimoniales.

La régie des eaux métropolitaine n'affiche pas de recettes d'investissement.